

# **Déclaration de la délégation du personnel reçue au Conseil d'administration du CNRS le 26 mars 2015**

Aujourd'hui jeudi 26 mars, le conseil d'administration du CNRS doit se prononcer sur le projet de contrat d'objectifs CNRS-État 2015-2018. Ce projet a fait l'objet d'un vote négatif unanime de l'ensemble des élus au Conseil scientifique et de toutes les organisations syndicales lors du Comité technique du 10 mars 2015.

Ce document ne comporte aucun engagement de la part de l'État en termes de moyens. En présentant un Contrat d'objectifs sans engagement financier de la part de l'État, le CNRS et le ministère proposent, de fait, au CA de voter un texte qui n'est pas conforme au *Code de la recherche*, car celui-ci stipule, en son article L311-2, que les contrats pluriannuels définissent les engagements réciproques des parties et, très précisément, que l'État « *[détermine] les engagements financiers qu'il prend envers les établissements dans le cadre de [ces] contrats* ».

C'est donc sur un projet de contrat d'objectifs en contradiction flagrante avec l'esprit et la lettre de la loi que vous devez vous exprimer aujourd'hui.

Bien au contraire de l'engagement rendu obligatoire par la loi du 18 avril 2006, ce projet considère comme allant de soi la poursuite d'un désengagement amorcé déjà depuis plusieurs années. Ce désengagement se conjugue à une politique de transformation du CNRS en agence de moyens. Cette orientation, au service de politiques de site et d'intérêts privés, va à l'encontre de la mission première de l'établissement, qui est d'accroître les connaissances dans toutes les disciplines scientifiques au travers d'une politique de recherche définie et suivie nationalement.

Les politiques de sites en question ne sont en outre conçues que comme des relais de stratégies européennes, nationales et régionales qui ne visent que l'innovation à court terme et le renforcement des activités de transfert, au détriment de la recherche fondamentale.

Le contrat d'objectifs préconise toujours plus de « rationalisation », de « mutualisation », une fois de plus dans le cadre étroit des politiques de sites. En revanche, il ne donne aucune perspective d'amélioration des carrières et des conditions de travail pour les personnels.

Le contrat d'objectifs présenté au CA aujourd'hui avalise la baisse des recrutements statutaires pour les années à venir, ainsi que celle des soutiens de base des laboratoires et préconise le recours à toujours plus de ressources extérieures pour financer la recherche. Cette orientation produira toujours plus de précaires, cassera les processus de transmission des savoir-faire et sera humainement désastreuse.

Ce contrat oublie l'apport essentiel des personnels aux missions de l'organisme. Les propos lénifiants sur ce point ne suffiront pas à rassurer une communauté scientifique délaissée depuis de nombreuses années ni le personnel du CNRS en particulier.

Le CNRS doit rester un opérateur de recherche national doté de moyens suffisants pour sa mission d'organisme de recherche publique. Ceci implique de retrouver au moins le niveau d'emplois qu'il avait il y a dix ans et de donner aux laboratoires les soutiens de base qui leur permettent de réaliser les programmes de recherche définis par leurs équipes.

C'est pour soutenir cette analyse et cette demande que les organisations syndicales ont appelé les personnels à se rassembler au siège du CNRS et dans les délégations régionales. Les personnels rassemblés aujourd'hui demandent aux administrateurs du CNRS de refuser le contrat d'objectifs.

Les organisations signataires : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES, Sgen-CFDT Recherche EPST, SUD Recherche EPST, SNPRES-FO, Snesup-FSU, Snasub-FSU, Ferc-Sup CGT, Sup'Recherche Unsa, Unsa ITRF-Bi-O.